

UN AUTOMNE OCCUPÉ

Préparation de la négociation collective, conclusion d'une phase de la médiation-arbitrale, élections au sein du conseil syndical, conseil syndical à Drummondville en novembre, assemblée générale extraordinaire fin 2025 pour se prononcer sur notre projet de négociation et, au préalable, une tournée des régions du comité de négociation. Le STTRC propose un menu chargé à ses membres cet automne. Tour d'horizon.

1 NÉGOCIATION COLLECTIVE

Nommés par le conseil syndical en juin, les membres du comité de négociation sont déjà au travail pour préparer notre prochaine négociation collective.

Les membres du comité de négociation sont :

- **Maxime Corbeil**, caméraman studio à Montréal;
- **Yvan-Martin Lévesque**, chef technicien à Montréal;
- **Jean-François Nadeau**, journaliste à Québec et responsable des litiges et griefs au STTRC;
- **Priscilla Plamondon-Lalancette**, secrétaire de rédaction national à Saguenay;
- **Pierre Tousignant**, secrétaire de rédaction régional à Sherbrooke et président du STTRC;

Les travaux du comité ont commencé en août. Ses membres ont analysé le rapport de force, en plus de produire une analyse de la conjoncture. Ils en sont rendus aux étapes des comparatifs et de l'analyse.

Pour appuyer le projet de négociation, ils iront chercher les données nécessaires auprès de différentes sources, notamment des délégués et membres sur le terrain. Ces exemples pratiques incarnent les défis vécus par les employés de CBC/Radio-Canada.

Ensuite, le comité de négociation présentera le fruit de son travail en novembre aux membres du conseil syndical à Drummondville. Suite aux échanges avec les délégués syndicaux, le comité de négociation partira en tournée pour présenter, dans l'ensemble des régions et des sections, le projet de négociation.

Cette démarche culminera avec la tenue d'une assemblée générale extraordinaire sur le projet de négociation dans les semaines suivantes. Cette assemblée, dont l'ordre du jour sera fermé car thématique, permettra aux membres de se prononcer sur ce projet de négociation, lequel sera par la suite déposé à l'Employeur.



2 MÉDIATION-ARBITRAGE

La médiation-arbitrale entre dans une phase importante. Une quinzaine de journées sont prévues d'ici la mi-décembre pour traiter 244 griefs portant sur plusieurs sujets de notre convention collective : horaires, projets inter-unité, paie, avancement temporaire, monographies d'emploi, juridiction, mesures disciplinaires et avantages sociaux.

Au moment de la pause estivale, au moins trois blocs avaient été réglés en grande partie : horaires, paie et avancement temporaire. De plus, les deux parties s'étaient entendues pour régler les griefs des blocs liés au médical, aux avantages sociaux et à la catégorie divers.

Enfin, l'Employeur étudie une proposition exploratoire du STTRC pour régler la vaste majorité des griefs du bloc des monographies d'emploi.



3 ÉLECTIONS AU CONSEIL SYNDICAL

Tel que prévu dans les statuts et règlements du STTRC, les postes de délégués et de substituts seront en élection cet automne.

La secrétaire-trésorière enverra les avis de mise en candidature dans les sections au cours des prochaines semaines. La secrétaire-trésorière recueillera les candidatures et organisera des scrutins lorsque ce sera requis.

Seuls les membres en règle de la section où se déroule le vote peuvent exercer leur droit de vote. Les délégués sont élus pour un mandat de trois ans.



4 CONSEIL SYNDICAL DE DRUMMONDVILLE

Depuis déjà quelques années, le STTRC rassemble tous ses délégués le temps d'un conseil syndical qui s'étend sur trois journées pour faire le point sur les derniers mois et ce qui s'en vient. Le tout entrecoupé de présentations ou de plénières sur différentes thématiques.

Notre sommet de Drummondville, en novembre, ne fera pas exception à cette recette. En plus de la présentation du cahier de négociation, d'autres discussions sont prévues, entre autres sur la santé mentale au travail.

Nous ferons également un bilan de la médiation-arbitrale, en plus de se donner collectivement un plan de travail et d'élire les membres du STTRC au sein des différents comités.



À voir pages suivantes :

- Saviez-vous que votre droit à la formation est inscrit dans la convention collective?
- Tournage de vidéos par des journalistes : l'Employeur réplique au STTRC
- Le versement du surplus 2024 du régime de retraite s'en vient
- Radio-Canada s'illustre aux prix Gémeaux

- Entretien à géométrie variable des toilettes dans nos stations
- Radio-Canada est championne 2025 de la ligue des médias

SAVIEZ-VOUS QUE VOTRE DROIT À LA FORMATION EST INSCRIT DANS LA CONVENTION COLLECTIVE?

Combien de formations avez-vous suivies au cours de la dernière année? Avez-vous manifesté votre intérêt pour suivre certaines formations? Est-ce que votre patron a fait un suivi avec vous? Ces questions qui vous interpellent touchent l'article 29 de la convention collective traitant de la formation.

Oui, le droit à la formation et au développement professionnel existe dans notre contrat de travail. Avant d'aller plus loin, un rappel du contenu de l'article 29 s'impose.

Les parties reconnaissent l'importance de la formation et du perfectionnement à être donnés aux employés de façon équitable et s'engagent à coopérer pour atteindre ce but.

L'Employeur offre une formation adéquate à ses employés afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs tâches.

En matière de développement professionnel, l'Employeur a recours à des affichages de formation pour une durée minimale de sept jours pouvant être consultés par l'ensemble des employés. Surveillez vos courriels.

N'oubliez pas de mentionner les formations que vous voulez suivre lors de votre rencontre annuelle avec votre gestionnaire.

Vous pouvez également indiquer par écrit à votre gestionnaire vos préférences de formation pour l'année à venir.

Sachez que vous avez le droit de demander à votre gestionnaire les motifs pour lesquels il a refusé une demande de formation. De plus, ce cas peut être traité au comité de relations de travail local et remonter jusqu'au CRT national.

Les formations sont autorisées par votre gestionnaire et dépendent des places offertes, des besoins opérationnels et des budgets.

Lorsque la formation est accordée, l'Employeur prend les mesures nécessaires pour vous remplacer. Pas question d'accepter une chaise vide.

Sachez que l'Employeur peut vous accorder un congé non payé pour de la formation académique. Il peut également rembourser une partie ou la totalité des frais d'inscription et d'études d'un cours qu'il a approuvé, pourvu que ce cours soit en rapport avec le travail que vous accomplissez, conformément à la politique des Ressources humaines sur la formation.

De plus, l'Employeur peut attribuer un congé sabbatique à la suite d'un concours au cours duquel les Employés admissibles (à temps complet, ayant complété sept années de service) peuvent présenter un projet d'activités susceptibles de favoriser leur développement personnel et professionnel. Ces projets sont évalués par le CRT.

La familiarisation vise une situation dans laquelle l'Employé possède déjà les qualifications ou les compétences et ne nécessite que des indications afin d'appliquer ses connaissances dans un nouvel environnement de travail. Par exemple, vous avez une permanence comme secrétaire de rédaction et vous passez d'une émission à une autre.

Sachez que lorsque vous êtes en formation, vous renoncez aux dispositions de la convention collective relatives aux heures supplémentaires et aux indemnités.

Lorsque l'Employeur demande à une ou un Employé de donner une formation qui est normalement donnée à une ou un membre de l'Unité d'accréditation dont la fonction prévoit cette tâche, il libère l'Employé de son affectation régulière et lui verse une prime de vingt dollars (20\$) par jour.

Les représentants du STTRC et de l'Employeur siègent au minimum trois fois par année au comité conjoint de l'apprentissage et du développement. En vertu de la convention collective, ce comité contribue à l'exercice annuel des besoins de formation en partageant les besoins identifiés par le STTRC et en formulant des recommandations à l'Employeur.

Les clauses touchent l'ensemble de votre développement professionnel chez CBC/Radio-Canada. Et vos gestionnaires ont une responsabilité par rapport à votre développement. À l'article 29.3, ils s'engagent notamment à promouvoir votre développement professionnel afin de vous amener à acquérir de nouvelles compétences.

Cela dit, cette approche se fait à géométrie variable. Un membre a mentionné récemment au STTRC que ça fait deux ans qu'il demande différentes formations à sa gestionnaire (formation en photo en vue d'être déployé à l'étranger et en enquête) et qu'il n'a jamais eu de suivi.

Nos membres travaillent dans des secteurs d'activités qui évoluent à grande vitesse. Ne serait-ce que pour se maintenir à flot, les formations sont cruciales.

N'hésitez pas à contacter le STTRC si vous constatez un manque de formation dans votre secteur ou si on vous a refusé une formation sans explication claire. Vos suggestions, besoins et préoccupations alimenteront notre travail au sein du comité paritaire Apprentissage et développement.

Une belle occasion de se mobiliser et de s'occuper de nos affaires. Parce que, oui, la formation, c'est aussi une affaire syndicale.



TOURNAGE DE VIDÉOS PAR DES JOURNALISTES : L'EMPLOYEUR RÉPLIQUE AU STTRC

Une rencontre officielle entre l'équipe des Relations industrielles de CBC/Radio-Canada et de représentants du STTRC montre de quelle manière l'Employeur réplique au STTRC en ce qui concerne le tournage de vidéos par des journalistes.

Dans notre infolettre du 20 août, le STTRC rappelait qu'il s'opposait au tournage de vidéos par des journalistes. Le STTRC recommandait notamment à ses membres d'exiger du supérieur en question qu'il clarifie par écrit sa requête ainsi que les tâches qui leur sont demandées.

Lors de la rencontre tenue un peu avant la fin du mois d'août, l'équipe des relations industrielles a rappelé que les cadres peuvent affecter leurs employés aux tâches d'un emploi égal ou inférieur à celui qu'il occupe, qu'aucune disposition de la convention collective prévoit de confirmer par écrit à un salarié les tâches qu'il lui demande d'effectuer, que les cadres doivent expliquer calmement que la tâche doit être effectuée et qu'une demande verbale suffit.

Le STTRC estime que l'approche des relations industrielles n'a pas de sens, que nous sommes en désaccord notamment en ce qui concerne les affectations dans des tâches de titres d'emplois inférieurs. Le STTRC a toujours contesté cette position de l'Employeur.

Par contre, nous encourageons nos membres à dialoguer avec les cadres et à nous rapporter les situations qui contreviennent à notre convention collective.



LE VERSEMENT DU SURPLUS 2024 DU RÉGIME DE RETRAITE S'EN VIENT

Les gestionnaires de notre régime de retraite procéderont en novembre au versement du surplus de notre fonds de pension pour 2024. Toutes celles et ceux qui cotisent ou reçoivent une pension recevront un montant correspondant à la part qui leur revient.

Depuis 2021, notre régime de retraite enregistre des surplus qui lui font dépasser les limites légales d'accumulation. La loi prévoit dans ce cas que les entreprises doivent cesser de cotiser et qu'elles peuvent partager les surplus avec les cotisants, les retraités et les ayants droit.

Radio-Canada jugeait ne pas être tenue de le faire, malgré une entente en ce sens signée en 2009. Après une longue bataille des syndicats qui s'est terminée devant un juge à la retraite, les syndicats ont gagné.

Se battre pour faire respecter ses droits, c'est payant. Le versement de novembre 2025 sera donc le quatrième que nous recevrons. Au total, c'est plus de 200 millions de dollars que nous nous sommes partagés, c'est aussi plus de 200 millions de dollars en congé de cotisation pour CBC/Radio-Canada. Cette somme importante a été ajoutée au budget d'opération, ce qui n'est pas rien.

Les gestionnaires de notre fonds de pension constateront à la fin de décembre ou en janvier 2026 s'il y a toujours surplus et si un nouveau versement doit être effectué. La bonne nouvelle est que nous avons l'un des régimes de retraite les mieux gérés au Canada.

Comme cela a été le cas lors du partage des excédents précédents, le STTRC invite ses membres à surveiller leur boîte courriel professionnelle cet automne. Vous recevrez une trousse d'information personnalisée provenant du compte « Pension Administration CBC ».

Cette trousse comprendra les informations sur le montant à recevoir et la manière dont il a été calculé, et une foire aux questions qui vous renseignera notamment sur la façon de transférer un paiement, en partie ou en totalité, au REER collectif de CBC/Radio-Canada.



RADIO-CANADA S'ILLUSTRE AUX PRIX GÉMEAUX

Plusieurs artisans de Radio-Canada se sont illustrés au Gala du documentaire et des métiers des Gémeaux, anciennement appelé le Gala de l'industrie, le 12 septembre.

C'est le cas de Priscilla Plamondon-Lalancette et de Martin Movilla, d'*Enquête*, qui ont remporté le prix de la meilleure recherche en Affaires publiques pour leur reportage *Les Hérauts de l'Évangile : une histoire de châteaux, de chevaliers et d'enfance brisée*.

Christiane Asselin, Christine Bouchard, Isabelle Picard et Isabelle Turgeon, de la plateforme MAJ de Radio-Canada, ont décroché le Gémeaux du meilleur documentaire destiné aux médias numériques avec « Grandir en ligne : qu'est-ce qui se cache derrière mes médias sociaux ».

C'est l'équipe de RDI qui a raflé le Gémeaux de la meilleure émission spéciale ou série en Affaires publiques avec l'émission *Au cœur de l'éclipse*. Cette équipe a récidivé pour un second Gémeaux au cours de cette soirée, cette fois celui de la meilleure réalisation en Affaires publiques.

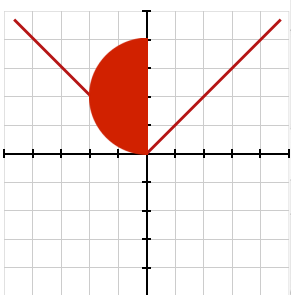
Nos collègues Luc Beaulac, Marie Larochelle, Valérie Marcoux, Manuel Marie, Mathieu Perrier, Alain Poirier, Alain St-Pierre, Michel St-Pierre, Marie-Pier Tremblay et Frederick Williams ont décroché le Gémeaux pour le meilleur son toute catégorie hors fiction pour l'émission spéciale du *Jour de l'An d'En direct de l'univers*.

L'équipe de Radio-Canada qui travaille sur *100 Génies* a remporté le Gémeaux du meilleur jeu.

Enfin, *En direct de l'univers* a remporté les Gémeaux de l'émission coup de cœur de l'année et de l'émission coup de cœur des 40 dernières années.



Priscilla Plamondon-Lalancette et Martin Movilla, d'*Enquête*, ont remporté le Gémeaux de la meilleure recherche en Affaires publiques pour leur reportage *Les Hérauts de l'Évangile : une histoire de châteaux, de chevaliers et d'enfance brisée*.



ENTRETIEN À GÉOMÉTRIE VARIABLE DANS NOS STATIONS

Que ce soit des toilettes entretenues du lundi au jeudi à la station de Québec ou un congé de lavage en plein milieu de semaine, le mercredi, à la station de Moncton, l'entretien des salles de bain de nos stations s'effectue à géométrie variable.

Ce problème, qui se vit dans la presque totalité des stations, a amené le Comité national d'orientation en santé-sécurité à mandater une personne responsable de faire un portrait complet de la situation, en plus de trouver des solutions adaptées à chaque station.

CBC/Radio-Canada explique que la situation est liée à différents facteurs, dont la difficulté de recrutement ou de fidélisation de la main-d'œuvre chez les sous-traitants.

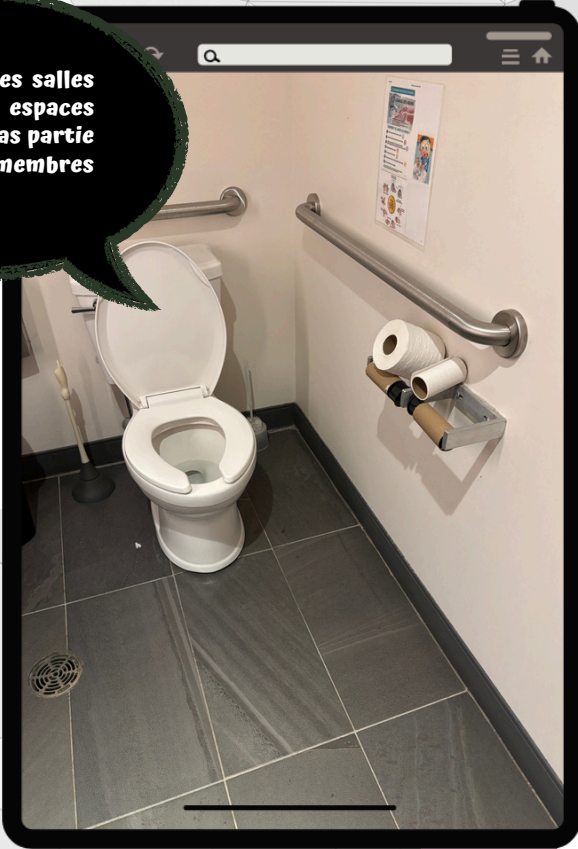
Dans le cas de **Moncton**, les gestionnaires ont modifié l'horaire du concierge pour qu'il soit en congé les mercredis. Il faut dire qu'en mai, il était en congé les vendredis, ce qui avait valu au gestionnaire plusieurs plaintes. « Les mardis, après un férié, ce n'était pas beau. Le pire est le manque de papier toilette. Des fois, les poubelles débordent », fait remarquer la coordonnatrice du STTRC à Moncton, Kathryn DosSantos.

Du côté de **Québec**, les toilettes du rez-de-chaussée ne sont nettoyées que quatre jours par semaine, du lundi au jeudi, depuis quatre mois. Même les patrons ont demandé des témoignages avec photos à l'appui pour tenter de faire changer la décision de Groupe Mach.

Enfin, à la station de **Saguenay**, des collègues ont confirmé que le service de conciergerie a été amputé d'une journée sur semaine.

Le STTRC rappelle que la loi fédérale est claire : ces espaces doivent être nettoyés pour chaque jour d'utilisation.

Le nettoyage des salles de bain ou des espaces repas ne font pas partie des tâches des membres du STTRC.



- En attendant que le problème soit résolu, si vous constatez que les toilettes ou espaces repas de votre station sont sales ou qu'il manque des fournitures (savon, papier, etc.), contactez BGIS. Si BGIS ne répond pas assez rapidement, vous pouvez contacter Marie-Andrée Charron, responsable de l'équité, santé et sécurité (marie-andree.charron@sttrc.ca) et elle fera le suivi de vos demandes.



RADIO-CANADA EST CHAMPIONNE 2025 DE LA LIGUE DES MÉDIAS

ICIBICI, l'équipe de Radio-Canada au sein de la ligue des médias, a terminé la saison 2025 en force en remportant le championnat des séries éliminatoires. Nos valeureux joueurs de balle ont d'abord vaincu les A's de La Presse canadienne 16-7 en demi-finale avant de décrocher le championnat contre les Dow Jaunes, l'équipe de Les Affaires, par la marque de 14-3. Félicitations aux champions, parmi lesquels on compte le responsable des relations de travail au STTRC, Damian Pilié, et le responsable des communications et de la mobilisation au STTRC, Marc Gosselin.



ICIBICI Champions 2025 ●